

	<p>Conseil Municipal Commune de Fontenay-Mauvoisin</p> <p>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021</p>	<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>—</p> <p>DÉPARTEMENT DES YVELINES</p> <p>—</p> <p>ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE</p> <div style="border: 1px solid black; width: 40px; margin: 0 auto; text-align: center; padding: 2px;">5</div>
---	---	---

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2021**

L'an deux mil vingt un, le vingt-cinq mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Fontenay-Mauvoisin en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Dominique JOSSEAUME, Maire.

Etaient Présents : Messieurs GOUYETTE, THEPENIER, LE BARON, DUFOUR, PASCO et JOSSEAUME (pouvoir reçu de Monsieur LOPEZ), Mesdames DOUVILLE, LEFEVRE et LALLEMAND,
Etait Absent : Monsieur LOPEZ (pouvoir donné à Monsieur JOSSEAUME)

Secrétaire de Séance : Madame LEFEVRE

Nombre de membres en exercice : 10 ; Présents : 9 ; Absent : 1 ; Votants : 10

Le quorum étant atteint, M. Dominique JOSSEAUME, Maire, ouvre la séance à 18h37

Ordre du jour de la réunion :

1. Désignation d'un secrétaire de séance,
2. Approbation procès-verbal séance du 13/04/2021,
3. Attribution subvention du Département pour des travaux de voiries et réseaux VRD,
4. Décision modificative n° 2,
5. Demande DETR pour les travaux de transitions écologiques et énergétiques,
6. Informations diverses

Point n° 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Madame Liliane LEFEVRE

Point n° 2 : Approbation du Procès-Verbal du 13/04/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, A LA MAJORITE des membres présents :

10 voix Pour

0 voix Contre

0 Abstention

Point n° 3 : SUBVENTION DEPARTEMENTALE AFFECTEE A DES TRAVAUX DE VOIRIES OU RESEAUX DIVERS (VRD)

Le Maire informe que la commune peut bénéficier d'une subvention départementale pour des travaux de voiries ou sur les réseaux divers (chemins ruraux, certains aménagements paysagers...).

La commune souhaite créer des parking pour permettre aux habitants de stationner plus facilement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Département finance 70 % des travaux plafonné à 163 743.50 € soit une subvention de 114 620 €.

CONSIDERANT que Monsieur le Maire invite les membres présents à faire leurs remarques.

LE CONSEIL MUNICIPAL décide,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents,

10 voix Pour

0 voix Contre

0 Abstention

- **D'ACCEPTER** cette subvention du Département aux conditions citées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Département à reverser la subvention à la CU GPSEO si la commune ne l'a pas utilisée avant le 31/04/2022,

Point n° 4 : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu L'instruction budgétaire et comptable M.14,

Considérant qu'il convient de rectifier le budget primitif voté le 16 mars 2021,

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De voter la décision modificative n° 2 du budget 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour le budget principal en section d'investissement comme suit :

INVESTISSEMENT				
CPTE	DEPENSES	Prévu BP 2021	DM N° 1	TOTAL PREVISION
2152-1023	Installations de voiries	1 500,00 €	114 620,00 €	116 120,00 €
	<i>Total</i>	1 500,00 €	114 620,00 €	116 120,00 €
CPTE	RECETTES	Prévu BP 2021	DM N° 1	TOTAL PREVISION
132- 1023	Subvention non amortissable	0,00 €	114 620,00 €	114 620,00 €
	<i>Total</i>	0,00 €	114 620,00 €	114 620,00 €

Article 2 : De procéder aux écritures budgétaires comme indiquées ci-dessus.

Point n° 5 : DETR 2021

Monsieur le Maire expose :

Le renforcement de l'isolation thermique de la Mairie par la fourniture et pose de menuiseries extérieures isolantes dans le cadre de la Catégorie d'opérations prioritaires

d'investissement n°5 (travaux de rénovation thermique notamment les travaux d'isolation des bâtiments communaux) fixée par la Commission d'Élus pour la DETR 2021.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux - exercice 2021 conformément à la circulaire préfectorale n°000032 du 6 avril 2021, soit 30 % du montant des travaux hors taxe (HT) plafonné à 390.000 Euros ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents,

10 voix Pour

0 voix Contre

0 Abstention

- **D'ADOPTER** à l'unanimité l'opération plus avant pour un montant total de 10.698,75 Euros hors TVA soit 12.838,50 Euros toutes taxes comprises (TTC) ;
- **DE PRESENTER** un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2021 ;
- **DE S'ENGAGER** à financer l'opération de la façon suivante :

Recettes	hors TVA	Taux
DETR	3 209,63 €	30 %
Autofinancement	7 489,12 €	70 %
Total	10 698,75 €	100 %

Et le plan de financement en annexe.

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2021, section d'investissement ;

Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des opérations ci-dessus référencées.

M. Dominique JOSSEAUME, Maire, clos la séance à 19h20

Le 26 mai 2021

Le Maire,

Dominique JOSSEAUME

